



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers  
en exercice : 30  
Présents : 26  
Pouvoirs : 2  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le sept novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 29 octobre 2024

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI)

**ABSENTS :**

FAVREAU Gilles (CCVAI)

**ABSENTS EXCUSES :**

GARDANT Josette (CCVAI)

**POUVOIRS :**

PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) représenté par LELEU Pascal (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

CLEMENT Françoise (CCVAI)

**OBJET : Désherbage de la médiathèque intercommunale - Organisation d'une bourse aux livres**

Date de transmission de l'acte: 12/11/2024

Date de reception de l'AR: 12/11/2024

042-244200614-DE2024\_0711\_10-DE

AGEDI

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Chaque année, la médiathèque acquiert de nouveaux documents, pour un budget d'environ 4000 €, ce qui représente 100 à 150 livres et une centaine de numéros de revues.

Si des documents intègrent les rayons de la médiathèque, d'autres sont amenés à les quitter, car l'espace disponible de la médiathèque est limité.

Afin de proposer des rayons attractifs, il est important de mener régulièrement des « désherbages ». Il s'agit de sortir du fonds tous les documents (livres, revues, DVD, CD, etc.), qui ne répondent plus aux critères d'exigence de la lecture publique.

Un livre est donc amené à être désherbé pour ces raisons :

- Document abîmé et non réparable
- Document dont l'année d'édition est jugée trop ancienne
- Document dont le sujet n'est plus d'actualité
- Document en double
- Document qui n'est pas emprunté

D'ordinaire, les livres en bon état général sortis du fonds, sont donnés à des associations, les livres trop abîmés ou jugés obsolètes sont recyclés. Mais il est aujourd'hui difficile de trouver une porte de sortie aux documents. Les recycleries en sont saturées.

Parmi les opérations post-désherbage, il faut également penser à la « seconde vie » des documents. Ainsi la CCVAI souhaite organiser annuellement une bourse aux livres désherbés issus de ses collections.

En donnant une seconde vie à des documents voués à sortir de ses rayons, elle vise en outre à générer des recettes et s'inscrit dans une approche qualitative de développement durable.

La première édition sera organisée le samedi 9 avril 2025 à la Communauté de Communes

Les documents vendus seront proposés uniquement aux particuliers, à raison de 10 documents maximum par acheteur

Suite à cet exposé, le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1 APPROUVE** l'organisation d'une bourse aux livres pour le printemps 2025

**Article 2 : DIT** que la recette sera inscrite au budget 2025 par l'intermédiaire de la régie de recettes de la médiathèque intercommunale

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 07/11/2024

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
CLEMENT Françoise (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 12/11/24  
et de la publication le : 12/11/24  
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 12/11/2024  
Date de réception de l'AR: 12/11/2024  
042-244200614-DE2024\_0711\_10-DE  
A G E D I